

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Séance ordinaire du **11 avril 2023** – 20 h – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : Mme OFFENBURGER Céline
Présents : 13
Absents : 2 Date de convocation : 04 avril 2023
Nombre de procuration(s) : 1

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence (arrivée à 20 h 55) - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 20)- OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie (Mme GRAUFEL a donné procuration à Mme TANGHE Marielle) - SAETTEL Christiane

3. Affaires financières

3C - Approbation du budget primitif 2023

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'année en cours.

La commune vote son budget en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice de l'année n-1, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- après avoir entendu l'exposé du Maire portant sur la présentation du budget primitif 2023,
 - après une analyse approfondie des recettes et des dépenses du budget communal,
- VOTE le budget primitif de l'exercice 2023 se soldant comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	1 037 000,00 €	906 600,00 €
Dépenses	1 037 000,00 €	906 600,00 €

- le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre sans opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Budget en équilibre.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2023 et sera annexée à la présente délibération.

.../...

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 13 avril 2023

La secrétaire de séance,
Céline OFFENBURGER.



Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 17 avril 2023